

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-16

AR Prefecture

DE MONTEBRUN

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi quatre juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Sylvie RAUFFET.

Présents : Nathalie PRADINES, Sylvie RAUFFET, Arnaud BÉDUE, Jean-Claude BUSEYNE et Patrick PELLICIONN.
Absents excusés Florian CARBONEL et Isabelle RAUFFET.
Absents non représentés 0
A été nommée Secrétaire, Nathalie PRADINES



01-01 Objet: crédits insuffisants au compte 1641

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal d'une insuffisance de crédits au compte 1641 et propose le transfert de 200 euros du compte 2031 vers le compte cité précédemment.

du compte 2031: - 200 €
au compte 1641: +200 €

Après délibération, le Conseil Municipal a voté (7 voix), favorablement à l'unanimité, pour le transfert de 200 euros du compte 2031 afin de recouvrir les insuffisances de crédit du compte 1641.

Ainsi délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,
Le 04 juillet 2022
Et affichage du 04 juillet 2022

Le Maire,
Sylvie RAUFFET

